

# COMPTE RENDU

CSE ordinaire des 28 et 29 août 2025

## Information sur le pilote LinkedIn

### Les élus exigent d'être consultés !

La direction de France Travail envisage de présenter un pilote de collaboration avec LinkedIn concernant cinq régions : Nouvelle-Aquitaine, Pays-de-la-Loire, Hauts-de-France, La Réunion et Normandie.

Lors du CSE de La Réunion, les élus du personnel ont exigé un vote et ont rejeté le projet, entraînant le retrait de la région La Réunion du test. En Normandie, les élus du CSE demandent également une consultation à l'unanimité et envisagent des actions judiciaires si celle-ci n'est pas tenue.

### Un test qui a déjà commencé ?

Nous apprenons l'existence d'une « expérience » à la cellule emploi de l'EPR de Penly. Il s'agit d'une double diffusion de nos offres d'emploi sur France Travail et LinkedIn. La direction n'a pas informé les élus du personnel, en justifiant cela par le faible nombre d'offres concernées (18).

Elle vante néanmoins les bons résultats obtenus : plus de visibilité, de « clics » et de candidats. La **CGT** rétorque que ces résultats sont biaisés par la médiatisation du chantier et questionne l'efficacité du test s'il était appliqué à d'autres secteurs, comme l'aide à domicile.

### La DG veut utiliser les profils des agents !

La direction prévoit d'attribuer 100 licences premium LinkedIn aux agents en Normandie (500 au niveau national). Puisque sur LinkedIn, chaque personne ne peut avoir qu'un seul compte, les agents « volontaires » devront utiliser leur compte personnel ou en créer un. Celui-ci sera alimenté par leurs photos, leurs parcours, etc... pour prospecter des profils. En outre, la **CGT** estime que leur légitimité vient du fait qu'ils sont agents FT ; ils n'ont pas à étaler leurs parcours et qualifications pour prospecter.

La **CGT** a demandé pourquoi on ne crée pas un compte générique d'utilisateur par agence FT. La DR a demandé au national mais n'a pas la réponse à date. La **CGT** critique cette exposition des agents et s'inquiète de l'absence de mesures de prévention spécifiques au projet. La **CGT** évoque un précédent où la direction n'a pas réagi aux insultes dirigées vers des collègues via des avis Google. La direction s'appuie sur le fait que 700 agents en

Normandie ont un compte LinkedIn. La **CGT** questionne la source de ce chiffre et affirme que la création d'un compte personnel LinkedIn ne concerne pas la direction !

### Aucune garantie pour protéger les données !

La FSU rappelle que LinkedIn a été condamné, en octobre 2024, à une amende de 310 millions d'euros pour avoir enfreint le règlement européen sur les données (RGPD) pour cibler des publicités !

Pourquoi l'opérateur public de l'emploi en France devrait-il contribuer à renforcer leur base de données sans contrôler son utilisation ?



### Renforcer le service public ou le partenariat public-privé ?

La **CGT** et d'autres syndicats se posent la question du coût. La direction dit ne pas avoir d'éléments financiers puisque le projet vient de la DG. Alors que l'installation de France Travail se fait « à budget contraint », qu'on ne recrute pas, la DG trouve malgré tout de l'argent pour financer un partenariat avec LinkedIn pour « conquérir des clients ». C'est lourd de sens.

LinkedIn n'appartient pas un service public de l'emploi, c'est une entreprise privée qui réalise des bénéfices sur la publicité, les mises en relation et abonnements premium, etc... son souci n'est pas de résoudre le problème du chômage, mais d'en tirer des profits.

A l'inverse, comme le montre l'exemple de Penly, la question du chômage, c'est avant tout la question de l'emploi disponible. Si nous disposions d'une plateforme unique pour déposer les offres d'emploi et que ce site serait celui du service public de l'emploi, nous aurions les meilleurs résultats. Avec des portefeuilles à taille humaine, on pourrait faire des rapprochements en nombres.

# Point transformations FT

## Mise en œuvre de la LPE

### Accompagnement « rénové » RSA :

Avant la LPE, Pôle Emploi menait 380 000 parcours intensifs par an ; avec la réforme, ce chiffre atteint 580 000, dont 200 000 réservés aux bénéficiaires du RSA, mais la Normandie reste en retard. Les départements doivent également créer 200 000 parcours supplémentaires, avec un financement spécifique annoncé. La **CGT** s'interroge sur la réelle mise en œuvre alors que les budgets des départements sont déjà défaillants dans l'insertion, l'action sociale, l'aide à l'enfance .... Il s'ajoute les très impopulaires coupes budgétaires de 43,8 milliards de € souhaitées par Macron-Bayrou.

Il faut s'attendre à ce que France Travail continue à gérer les défaillances des départements.

Par ailleurs, France Travail propose des outils informatiques communs, mais les départements n'ont pas encore accepté de les utiliser, la direction rappelant que FT n'a pas d'autorité pour les imposer, seulement un rôle de coordination.

### Comités locaux du réseau pour l'emploi :

Les comités locaux du réseau pour l'emploi ont été installés en janvier. En Normandie, sur 17 comités, 6 ont établi une feuille de route et lancé 93 actions, dont plus d'un tiers portées par France Travail. La **CGT** s'inquiète toutefois de la participation directe d'entreprises, comme au Havre où une action a été initiée par les entreprises elles-mêmes pour répondre à un manque de main-d'œuvre, craignant que les comités locaux servent des intérêts privés.

Elle souligne l'absence de réponses pour les publics allophones, pourtant désignés prioritaires dans les feuilles de route, faute de formations en français langue étrangère. La **CGT** demande un état des lieux précis des moyens

alloués par France Travail (nombre de conseillers mobilisés, actions...). La **CGT** ne veut pas que les feuilles de routes ne soient qu'une liste de bonnes intentions.

## XP MSA

La direction présente les modifications des 3 agences (Luciline, Honfleur et Barentin) qui ont poursuivi le pilote.

La **CGT** demande de maintenir un suivi des agences qui avaient fait l'XP mais qui n'ont pas poursuivi le pilote (Elbeuf, Bernay et St-Lô). D'autant plus que des agents ont souffert de cette XP. La direction prendre le point.

A Honfleur, 11 agents sont positionnés sur les portefeuilles intensifs (50 DE). Il est prévu que 4 collègues seront mutualisés sur un portefeuille de 2500 et plus (!). La **CGT** se demande comment est-il possible de mettre en place des contrats d'engagements et des accompagnements personnalisés dans de telles conditions. La direction compte tester et ajuster, elle rajoute qu'il faut attendre une vague d'inscriptions en septembre-octobre à Honfleur (fin de saison).

## Accessibilité des lieux FT

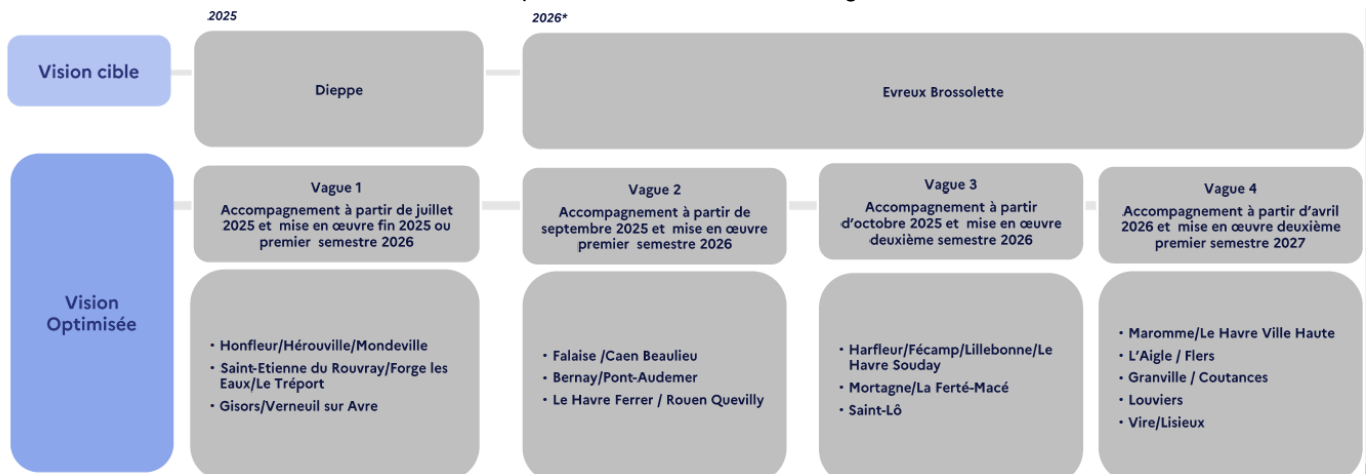
Le questionnaire autodiagnostic sur l'accessibilité des lieux FT a identifié des lacunes, notamment « être accueilli par un personnel formé » (52.83% non-conforme).

Pour mettre en conformité la direction indique avoir réalisé des webinaires et la mise en place de e-learning pour la sensibilisation au handicap, l'utilisation d'ADEDA et de la boucle par induction.

Pour la **CGT**, c'est nécessaire mais insuffisant. Seule la question des moyens alloués peut permettre de dégager du temps aux conseillers pour recevoir dans les meilleures conditions les travailleurs handicapés. Faute de temps, et avec toutes les sollicitations, il est difficile d'accueillir correctement des publics qui ont besoin de dispositif (ADEDA ou autres). La direction prend le point.

## Mise en œuvre des lieux FT

La direction a défini ce calendrier pour les travaux de réaménagement des zones d'accueil :



A noter  
- Le site d'Elbeuf est décalé en 2027  
- Le nombre important de sites STS en 2026, nous permet de faire un site en vision cible et non deux comme annoncé initialement

## Consultation sur les recrutements de contrat pro GDD

12 contrats pro GDD sont prévus pour une prise de poste en novembre. Les agences qui vont accueillir ces contrats sont :

- Lisieux
- Vire
- Granville
- Cherbourg Province
- Louviers (pour CDI à Vernon)
- Pont-Audemer
- Evreux Brossolette
- Argentan (pour CDI à Flers)
- Alençon
- Forges-les-Eaux
- Rouen Beauvoisine
- Rouen Aubette

Lors de la séance d'information en juillet, la direction avait reconnu que certains besoins exprimés par les ELD n'ont pas été pourvus.

Si la **CGT** peut se satisfaire de l'arrivée de renforts sur la GDD, pourquoi choisir le recrutement en contrat pro plutôt qu'en CDI (comme le préconise notre convention collective) ? Et pourquoi seulement 12 contrats ? Nous réfutons le mode de calcul de la direction, qui ne s'appuie certainement pas sur la charge de travail des agents et ne prend pas en compte la pyramide des âges au sein de l'établissement.

**La CGT exige des recrutements pérennes, en nombre et à la hauteur des besoins exprimés par les collègues !**

### **CGT et FSU s'abstiennent (2 voix)**

CFDT, CFE-CGC, FO et SNAP votent pour (21 voix)

## Remplacement d'un membre d'une commission du CSE

Proposition du remplacement de Paul FARGUES (CFE-CGC) par Emmanuel BERNAL (CFE-CGC) à la commission politique sociale.

### **La CGT vote pour**

Unanimité des organisations syndicales

## Infos RH

**Élections CPLU (droit public) :** le 21 août, sur l'intranet, la direction a informé les agents du début de la campagne électorale. Prochaine étape : diffusion des listes.

**Contrat Pro CDE :** la **CGT** a soulevé un écart entre le nombre d'agents qui terminaient leur contrat pro CDE et le nombre de postes ouverts sur la BDE. La direction prend le point et revient vers nous.

## Réclamations de la CGT

**Délai de pose des CP :** la **CGT** demande quel texte réglemente le délai de prévenance pour poser une journée de CP et s'il existe une période spécifique pour cette pose ?

La direction reconnaît que s'il existe une règle pour la pose de RTT, il n'en va pas de même pour la pose des CP. C'est la raison de service qui prime. Toutefois, toute demande d'un agent doit recevoir une réponse sinon la demande est réputée favorable.

### **Actua automatique et déclaration des périodes**

**travaillées :** la **CGT** demande à la direction d'indiquer aux agents ce qu'ils doivent répondre lorsqu'un demandeur, qui ne perçoit pas d'allocation et qui bénéficie de l'actualisation automatique, reçoit un courrier lui indiquant qu'il doit déclarer ses périodes de travail. France Travail indique bien dans le courrier dans que l'information a déjà été reçue et que la personne doit s'actualiser alors qu'elle ne le peut pas.

La direction découvre le cas. Mais indique que dans le cadre d'une actua automatique il n'y aura pas PND.

**Ménage :** dans des réclamations précédentes, la **CGT** et de la FSU, faisaient remarquer que les agents d'entretien perdaient des heures de travail un peu partout dégradant, par ricochet, la qualité du ménage. Nous avons demandé à la direction un état des lieux. Pour seule réponse, la direction nous a fait savoir qu'il y a pour le prestataire une obligation de résultat mais pas de moyens -ce n'est pas très RSE !

Nous avons eu la chance de croiser, sur un site, un auditeur frottant les surfaces avec son doigt pour évaluer le ménage. La direction a-t-elle commandé un audit ?

La direction répond que non et se cantonne aux obligations de résultat. La **CGT** et la FSU réitèrent qu'il serait grand temps que France Travail, en tant que « donneur d'ordre », se préoccupe de sa responsabilité !

**Le prochain CSE ordinaire aura lieu le 25 septembre**

**N'hésitez pas à interpeler vos élus CGT pour toutes remarques et questions.**